

APPEL D'OFFRES POUR LE RECRUTEMENT D'UN PRESTATAIRE QUI ACCOMPAGNERA NHPC POUR CERTAINES DILIGENCES FONCIERES

Juin 2026

OBJET

Le présent appel d'offre a pour but de sélectionner un prestataire qui aura en charge d'accompagner NHPC pour la gestion de certaines diligences foncières

CONTENU DE L'OFFRE

Cette offre est ouverte aux entreprises camerounaises.

Lors de la phase de consultation, les prestataires peuvent avant de s'engager solliciter tout complément d'information leur permettant d'avoir une exacte connaissance des attentes de NHPC. Au vu de leurs retours d'expérience, ils peuvent exiger des compléments d'information sur le périmètre de la prestation et émettre toute réserve, permettant d'éviter toutes divergences d'interprétation ultérieures.

DOSSIER ADMINISTRATIF

Le dossier administratif devra être constitué des documents suivants :

- Copie de l'attestation d'immatriculation ;
- Copie du registre de commerce ;
- Attestation de conformité fiscale ;
- Attestation de soumission pour CNPS ;
- Attestation de domiciliation bancaire ;
- Plan de localisation.

DOSSIER TECHNIQUE

Le dossier technique en français devra être constitué des éléments suivants :

- Une présentation sommaire du prestataire ;
- L'organisation de l'équipe du prestataire engagée dans la mission ;
- Les CV des membres de l'équipe du prestataire engagée dans la mission ;
- Des références du prestataire dans le domaine de la prestation attendue ;
- Le planning détaillé d'exécution de la prestation ;
- Une description de la méthodologie de travail ;

- La liste de tous les livrables attendues ;
- Tout autre élément complémentaire susceptible d'intéresser le client et contribuant à l'appréciation qualitative de l'offre.

OFFRE FINANCIERE

L'offre financière devra comporter les éléments suivants :

- La lettre de soumission ;
- Le devis estimatif et quantitatif ;
- Le dossier technique ne devra contenir aucune information financière.

APPRECIATION DE L'OFFRE

PONDERATION D'EVALUATION

Les offres seront évaluées avec les pondérations suivantes :

- Dossier Technique : 70%
- Proposition Financière : 30%

CRITERES D'APPRECIATION DE LA PRESTATION

N°	Critère	Cible
I	PRESENTATION DU DOSSIER DE SOUMISSION - Classement des pièces : 5 pts - Mise en forme des documents (Ploice : calibri light, taille 12, justification des textes) : 5 pts	10
II	EXAMENS DES REFERENCES : Liste des références sur les prestations similaires d'accompagnement à la sécurisation des terres pour les projets énergétiques (Centrales) - Au moins 2 références : 5 points - Entre 3 et 5 références : 20 points - Plus de 5 références : 30 points	30
III	ANALYSE TECHNIQUES - Méthodologie d'exécution de la mission : 15 points - Absence d'une méthodologie : 00 - Présence d'une méthodologie : 7,5 - Présence d'une méthodologie détaillée et explicite : 15 - Planning d'exécution de la mission : 15 - Absence d'un planning d'exécution : 00	35

	- Présence d'un planning d'exécution : 7,5 - Présence d'un planning d'exécution détaillé et explicite : 15 3. Listes de livrables attendus : 5 points - Absence d'une liste de livrable : 00 - Présence d'une liste de livrable : 2,5 - Présence d'une liste de livrable conforme aux attentes : 5	
IV	MOYENS A MOBILISER - Organisation de l'Equipe de la mission (présence d'un chef de mission, d'un géomètre) : 05 points - Expérience des membres de l'équipe dans des prestations de sécurisation des terres pour les projets énergétiques : 20 points - Moins de 05 ans : 5 points - Entre 05 et 10 ans : 10 - Plus de 10 ans : 20	25
	TOTAL	100

RECEPTION DES OFFRES

Les soumissionnaires sont tenus de déposer leurs dossiers avant le **31/07/2026**.

MODE DE DEPOTS DES OFFRES

Les offres sur support physique, rédigées en Français, seront déposées dans une enveloppe cachetée. Elles seront déposées contre décharge à l'adresse suivante : 1067 bis, rue 1750 Nouvelle Route Bastos, Yaoundé (Cameroun), avant le jour et l'heure mentionnés.

L'Offre du Soumissionnaire, présentée en cinq (4) exemplaires papier dont un (1) original et trois (3) copies + une (1) copie électronique au format PDF (dans une clé USB), comportera trois (03) dossiers dans des enveloppes distinctes ainsi qu'il suit :

- 1 enveloppe contenant le dossier Administratif
- 1 enveloppe contenant le dossier Technique
- 1 enveloppe contenant l'offre Financière.

INTERLOCUTEURS

Interlocuteur Service Procurement
François MENYE ONDIGUI
 Chef Service Procurement
 652 03 59 86
francois.menye@nhpc.cm

Interlocuteur service demandeur
Pierre CHEBEN
 Chargé du SIG et des affaires foncières
 690 87 39 67
pierre.cheben@nhpc.com
Catherine MINYA
 Directrice Environnement et Social
 694 29 078 22
catherine.minya@nhpc.cm

TERMES DE REFERENCES

- **Diligences pour la finalisation des procédures de titrisation des terres de remplacement de la Cité d'Exploitation**
- **Procédure de morcellement judiciaire d'une partie de la voie d'accès aux pylônes 36, 37 et 38 sur la LHT**
- **Diligence pour la délimitation exacte d'un champ par rapport à la DUP dans le cadre du règlement d'une plainte adressée par une PAP en rive droite**

06/04/2026

CONTEXTE

Dans le cadre de la mise en œuvre de certaines activités issues du Plan d'Action de Réinstallation (PAR) du Projet Nachtigal, certaines situations requièrent des diligences administratives et techniques dans le but d'assurer la conformité par rapport à la réglementation et le respect des procédures mises en place par le Projet et ses partenaires. NHPC souhaite se faire accompagner dans la gestion de ces diligences par un prestataire. Ce document présente les termes de référence de cet accompagnement.

I. OBJECTIFS DE L'ACCOMPAGNEMENT

Cet accompagnement se décline en 4 missions :

1. Finaliser les procédures de titrisation des terres de remplacement de la Cité d'Exploitation.
2. Engager et suivre la procédure d'achat et de morcellement judiciaire d'une portion de la voie d'accès aux pylônes 36, 37 et 38 sur la LHT.
3. Procéder à la délimitation exacte d'un champ par rapport à la DUP (Zone Déclarée d'Utilité Publique) dans le cadre du traitement de la plainte d'une PAP en rive droite.
4. Le prestataire peut être sollicité pour toute autre mission similaire aux trois premières et dont l'accomplissement nécessite que NHPC se fasse accompagner dans la gestion des diligences.

II. DESCRIPTIONS DES MISSIONS

1. Diligences pour la finalisation des procédures de titrisation des terres de remplacement de la Cité d'Exploitation

La procédure de titrisation des terres de remplacement mises à la disposition de 75 PAP déplacées économiques de la Cité d'Exploitation et de 2 PAPs déplacées physiques dans l'arrondissement de Batchenga est à sa dernière étape, celle de l'établissement/production des titres fonciers par la conservation foncière de la Lékié. Pour ce faire, un devis a été produit par la conservatrice foncière et mis à la disposition de NHPC.

Les dossiers étant collectifs (un dossier pour plusieurs PAPs), il est nécessaire d'avoir à côté du plan global, un plan de parcelage pour chaque titre foncier, sur lequel les différentes parcelles sont nommément représentées et localisées. Le service départemental du Cadastre de la Lékié en charge d'établir les plans de parcelage demande des frais pour ce faire.

NHPC souhaite se faire accompagner par un prestataire dont le travail consistera à mettre à la disposition des autorités compétentes suscitées, les sommes nécessaires à la finalisation des titres fonciers attendus.

Tâches du prestataire :

- Faire la demande auprès de la conservation foncière de la Lékié d'un devis pour la production des 10 titres fonciers ; Faire de même avec le Service départemental du cadastre pour la production des plans de parcelage.
- Sur la base des devis produits, adresser à NHPC une facture. Cette facture devra en plus des montants des devis susmentionnés inclure les retenues fiscales qui s'imposent.
- Une fois les montants perçus, produire une décharge dûment signée.
- Reverser aux services concernés les montants correspondants aux devis qu'ils ont produit.
- Suivre les procédures jusqu'à l'obtention des titres fonciers et des plans de parcelage.

2. Procédure d'achat et de morcellement judiciaire d'une partie de la voie d'accès aux pylônes 36, 37 et 38 sur la LHT

Dans le village Nkolnguem I, une partie importante de la voie d'accès menant aux pylônes 36, 37 et 38 se retrouve dans le titre foncier de la famille Essimi Noah Alphonse et Consorts. Cette parcelle a été vendue à NHPC qui souhaite se faire accompagner par un prestataire dans la procédure d'achat et de morcellement judiciaire. Son travail principal consistera à vérifier les états des frais dus et mettre à la disposition du cabinet de notaire qui a produit la note de frais, les sommes nécessaires à la finalisation de la procédure.

Tâches du prestataire :

- Sur la base des éléments fournis par NHPC (prix de vente du terrain, localité concernée ...) obtenir auprès d'un notaire un état des frais pour toute la procédure de morcellement. Sur la base de cet état des frais, produire une facture et l'adresser à NHPC. Cette facture devra inclure les retenues fiscales qui s'imposent.
- Une fois les montants perçus, produire une décharge dûment signée.
- Reverser au cabinet de notaire le montant correspondant au devis qu'il a produit.
- Suivre les procédures jusqu'à l'obtention du titre foncier.

3. Diligence pour la délimitation exacte d'un champ par rapport à la DUP

Une PAP riveraine de la DUP en rive droite (Ntui) accuse le Projet d'empiéter sur sa parcelle. Il dit aussi ne pas connaître les limites exactes de son champ par rapport à la DUP et

souhaite l'intervention d'un géomètre pour délimiter physiquement la partie de la DUP qui jouxte son champ. Dans le cadre du règlement de cette plainte, NHPC souhaite se faire accompagner par un prestataire qui devra :

- Recruter un géomètre qui, à l'aide d'une station totale et des coordonnées connues de la DUP montrera les limites exactes du champ du plaignant.
- Organiser une descente sur site avec le géomètre et les parties concernées ;
- Le géomètre doit se faire accompagner d'un maçon qui plantera les panneaux de délimitation (un minimum de 3 panneaux est prévu) ;
- Le maçon devra prévoir en plus de son matériel, les matériaux nécessaires à l'implantation d'au-moins 3 panneaux de délimitation (ciment, sable, gravier ...)

4. Diligence pour toute autre prestation similaire à venir

Le prestataire peut être sollicité pour toute autre mission similaire aux trois premières et dont l'accomplissement nécessite que NHPC se fasse accompagner dans la gestion des diligences. Si c'est le cas, il sera sollicité par courrier (électronique ou physique), dans lequel les détails de la mission ainsi que sa durée et les livrables attendus seront précisés.

Dans tous les cas, le prestataire adressera une facture globale où chacune des missions est présentée avec les montants et taxes associés. Cette facture devra être remise en main propre contre décharge à NHPC.

III. DUREE DE L'ACCOMPAGNEMENT

Toutes les trois premières missions doivent s'exécuter dans une période maximale de deux mois à compter de la date de signature du bon de commande.

IV. REMUNERATION DU PRESTATAIRE

Pour chacune des deux premières prestations, le prestataire percevra un montant forfaitaire de 350 000 FCFA comme honoraire et pour la troisième prestation un montant de 500 000 FCFA. Soit un total de 1 200 000 FCFA dont 40% (480 000 FCFA) sera payé à la signature du bon de commande et 60% (720 000 FCFA) payé à la suite de la remise des livrables.

Quant aux prestations à venir, s'il s'agit des diligences liées au paiement d'un devis émis par une autorité, la rémunération ne doit pas dépasser 05% de la somme mobilisée.

V. LES LIVRABLES

Livrables de la mission I : 10 titres fonciers et 10 plans de parcelage

Livable de la mission II : 01 titre foncier

Livable de la mission III : Un PV de la descente de terrain signée par le plaignant et toutes les autres parties présentes